


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
 et l'économie des transports**
Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie
Sixième session

Almaty (Kazakhstan), 5-7 juillet 2011

**Rapport du Groupe d'experts des liaisons de transport
 Europe-Asie**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	2	2
III. Adoption du rapport (point 2 de l'ordre du jour)	3	2
IV. Faits nouveaux concernant la phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) (point 3 de l'ordre du jour).....	4	2
V. Rapport d'activité du projet LTEA (point 4 de l'ordre du jour).....	5	2
VI. Infrastructure de transport (point 5 de l'ordre du jour)	6-9	3
A. Identification des itinéraires prioritaires	6-7	3
B. Identification des projets prioritaires	8-9	3
VII. Phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie: étude des obstacles non physiques qui entravent les transports et recueil des données y afférentes (point 6 de l'ordre du jour)	10	3
VIII. Adoption du rapport du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie sur la mise en œuvre de la phase II du projet LTEA (point 7 de l'ordre du jour)	11-12	5
IX. La voie à suivre (point 8 de l'ordre du jour)	13-15	5

X.	Manuel OSCE-CEE sur les bonnes pratiques aux points de passage des frontières (point 9 de l'ordre du jour)	16-18	6
XI.	Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour).....	19	7
XII.	Dates et lieu de la prochaine réunion (point 11 de l'ordre du jour).....	20	7
XIII.	Adoption de la liste des principales décisions prises à la sixième session	21	8

I. Participation

1. Le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (ci-après dénommé le Groupe) a tenu sa sixième session du 5 au 7 juillet 2011 à Almaty (Kazakhstan), sous la présidence de M^{me} E. Glukhova (Fédération de Russie). Y ont participé des représentants des pays membres de la CEE suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie. Des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après y ont également participé: CESAP, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Banque asiatique de développement (BAsD) et Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF).

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.5/GE.2/11.

2. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/11) a été adopté.

III. Adoption du rapport (point 2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.5/GE.2/10.

3. Le Groupe a adopté le rapport de sa cinquième session, qui avait eu lieu à Tachkent du 1^{er} au 3 novembre 2010 (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/10).

IV. Faits nouveaux concernant la phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) (point 3 de l'ordre du jour)

4. Le Groupe a été informé des faits nouveaux concernant la phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie récemment survenus dans la région de l'OSCE/CEE. Les informations relatives à l'OSCE portaient précisément sur le suivi du dix-huitième Forum économique et environnemental de l'OSCE et les préparatifs de la dix-neuvième édition de ce forum.

V. Rapport d'activité du projet LTEA (point 4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.5/2011/1 et version préliminaire du rapport sur la phase II du projet LTEA, du 1^{er} juillet 2011.

5. Le secrétariat a informé le Groupe de l'avancement de la phase II du projet LTEA (ECE/TRANS/WP.5/2011/1, et version préliminaire du rapport sur la phase II du projet LTEA, du 1^{er} juillet 2011) ainsi que des progrès enregistrés dans l'étude en cours des obstacles non physiques qui entravent les transports.

VI. Infrastructure de transport (point 5 de l'ordre du jour)

A. Identification des itinéraires prioritaires

Document: Document informel n° 1 – Corr.2.

6. Le secrétariat a informé le Groupe des propositions de prolongation des itinéraires prioritaires des liaisons de transport Europe-Asie visant tous les pays associés à la phase II du projet LTEA.

7. Le Groupe a approuvé l'examen, la mise à jour et la prolongation des itinéraires prioritaires des liaisons de transport Europe-Asie ainsi que les cartes y afférentes établies par le secrétariat sur la base des informations fournies par les pays au sujet des 27 pays participants, qui figurent dans le document informel n° 1 – Corr.2, et les cartes distribuées aux coordonnateurs nationaux des pays qui étaient présents et mises, telles que modifiées, sur le site Web de la CEE avant la session.

B. Identification des projets prioritaires

Document: Version préliminaire du rapport sur la phase II du projet LTEA, du 1^{er} juillet 2011.

8. Le consultant externe de la CEE a informé le Groupe de l'avancement et des résultats définitifs des travaux de recensement, d'examen et de mise à jour des projets d'investissement dans des infrastructures prioritaires.

9. Le Groupe a approuvé les résultats du classement par ordre de priorité réalisé dans le cadre des projets et présenté par le consultant ainsi que les cartes y afférentes établies par le secrétariat sur la base des informations fournies par les pays, qui figurent dans la version préliminaire du rapport du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, datée du 1^{er} juillet 2011, distribuée aux coordonnateurs nationaux des pays et mise, telle que modifiée, sur le site Web de la CEE avant la session.

VII. Phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie: étude des obstacles non physiques qui entravent les transports et recueil des données y afférentes (point 6 de l'ordre du jour)

10. Le consultant externe a informé le Groupe de l'avancement de l'étude consacrée aux obstacles non physiques qui entravent les transports. Son achèvement dépendra des données recueillies grâce à un questionnaire envoyé par courrier par le secrétariat à plus de 1 000 exploitants et placé sur le site Web de la CEE. Les réponses au questionnaire devraient arriver au début de l'automne 2011, moment auquel cette entreprise devrait être achevée.

VIII. Adoption du rapport du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie sur la mise en œuvre de la phase II du projet LTEA (point 7 de l'ordre du jour)

Document: Version préliminaire du rapport sur la phase II du projet LTEA, du 1^{er} juillet 2011.

11. Le secrétariat a présenté la version préliminaire du rapport final sur la phase II du projet LTEA, dans laquelle sont présentés les résultats des travaux menés à bien.

12. Après réflexion et discussion, le Groupe:

a) A adopté le rapport du Groupe d'experts sur la mise en œuvre de la phase II, daté du 1^{er} juillet 2011, qui a été distribué aux coordonnateurs nationaux des pays et mis sur le site Web de la CEE, tel que modifié et amélioré avant la présente session;

b) A prié les coordonnateurs nationaux des pays de faire parvenir au secrétariat de la CEE, le 5 août 2011 au plus tard, leurs observations finales ciblées concernant les routes prioritaires et les cartes qui ont été établies; les résultats du classement des projets par ordre de priorité et les cartes y afférentes; enfin, le projet de rapport du Groupe d'experts sur la mise en œuvre de la phase II, ainsi que les rapports des pays (1 000 mots), qu'ils soient nouveaux ou mis à jour, rédigés d'après le modèle envoyé par le secrétariat;

c) A en outre demandé au secrétariat d'informer les coordonnateurs nationaux des pays participant au projet LTEA qui n'assistaient pas à la session de la possibilité de lui faire parvenir leurs observations spécifiques (délai: 5 août 2011);

d) A décidé qu'en l'absence d'observations des coordonnateurs nationaux le 5 août 2011 au plus tard, les projets devaient être réputés acceptés;

e) A demandé au secrétariat de la CEE d'incorporer les observations et informations qui lui seront parvenues, ainsi que les éventuelles améliorations à apporter, au deuxième projet de rapport du Groupe d'experts et de soumettre ce projet au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) – avec copie aux coordonnateurs nationaux des pays – pour examen et approbation à sa vingt-quatrième session, les 6 et 7 septembre 2011;

f) A décidé qu'après la prochaine session du WP.5 le secrétariat soumettrait au Groupe d'experts, pour examen et approbation à sa septième session, une nouvelle (troisième) version, plus détaillée et plus complète, de son projet de rapport.

IX. La voie à suivre (point 8 de l'ordre du jour)

13. Le Groupe, après avoir examiné ses plans et activités futurs, a estimé que malgré les résultats non négligeables auxquels il était parvenu, beaucoup de problèmes restaient à résoudre. Il a relevé que les objectifs stratégiques et les conclusions associés aux travaux menés dans le cadre du projet LTEA indiquent clairement qu'il est crucial de développer plus avant les liaisons de transport Europe-Asie. Après quatre ans de travail en commun ininterrompu entre la CEE et les gouvernements des 27 pays participants, sans oublier le travail mené conjointement par la CEE et la CESAP entre 2002 et 2007, il reste encore beaucoup à faire.

14. Le Groupe a souligné que le développement des liaisons de transport intérieur serait une entreprise à long terme nécessitant beaucoup d'efforts et de persévérance, ainsi qu'un renforcement de la coordination et de la coopération entre tous les pays concernés. Qui plus est, le développement durable des liaisons de transport et les projets prioritaires définis lors

de la phase II seraient sérieusement compromis si le climat créé autour du projet et la dynamique instaurée entre les États membres participants lors de ladite phase venaient à disparaître. Le Groupe a conclu qu'il serait par conséquent très souhaitable de poursuivre ces efforts lors d'une nouvelle phase III.

15. Compte tenu des considérations ci-dessus, le Groupe:

a) A demandé que le WP.5 et, par son truchement, le Comité des transports intérieurs (CTI) approuvent la prorogation du mandat du Groupe d'experts pour deux années supplémentaires, ainsi que la possibilité d'une nouvelle prorogation, de façon à permettre au Groupe de poursuivre ses travaux dans le cadre d'une nouvelle phase, à savoir la phase III;

b) A remercié le Gouvernement russe d'avoir financé les travaux menés dans le cadre du projet LTEA pendant toute la phase II du projet et d'être prêt à continuer à le faire après 2010;

c) A jugé qu'il fallait chercher à obtenir l'appui politique et l'engagement des gouvernements participants aux fins de la poursuite des travaux dans le cadre de la nouvelle phase III, en tenant une réunion des ministres des transports des pays concernés, et a invité le secrétariat de la CEE à se charger de l'organisation de cette réunion en 2012, de préférence dans un pays participant au projet LTEA qui serait disposé à l'accueillir et à y contribuer;

d) A souligné qu'une telle réunion serait l'occasion, pour les ministres des pays concernés, de réaffirmer leur appui et leur attachement à cette activité en signant par exemple une déclaration solennelle conjointe par laquelle ils approuveraient les résultats obtenus dans le cadre du projet et s'engageraient à appuyer le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie;

e) A remercié l'OSCE pour son soutien politique et sa participation au financement et à l'organisation de certaines activités liées au projet au cours des deux dernières années, et l'a invitée à envisager de maintenir et renforcer son soutien à l'avenir, et ce en étroite collaboration avec le secrétariat de la CEE, notamment en ce qui concerne la réunion ministérielle susmentionnée;

f) A invité les comités directeurs des projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen (TEM/TER) et le secrétariat de la CEE à étudier les possibilités d'interactions entre ces projets et le projet LTEA pour mettre en place des activités conjointes, élaborer des études et organiser des manifestations et des initiatives conjointes de promotion des objectifs communs dans l'intérêt des projets et des États membres qui y participent;

g) A invité les gouvernements, les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, les institutions financières internationales, les entreprises et les donateurs à envisager de cofinancer de futures activités dans le cadre du projet;

h) Et a invité le secrétariat de la CESAP à participer activement aux travaux futurs du Groupe d'experts, en collaboration étroite avec le secrétariat de la CEE.

X. Manuel OSCE-CEE sur les bonnes pratiques aux points de passage des frontières (point 9 de l'ordre du jour)

16. Les représentants du secrétariat de l'OSCE, avec le concours de consultants externes, ont présenté le *Manuel OSCE-CEE sur les bonnes pratiques aux points de passage des frontières*, à paraître. Ce manuel, qui a pour principal objectif d'aider les États participants de l'OSCE/les États membres de la CEE à mettre en place des politiques plus

efficaces en matière de franchissement des frontières et de transit douanier, en promouvant les meilleures pratiques existantes, devrait surtout devenir une référence non seulement pour les décideurs nationaux et les fonctionnaires des douanes et des frontières, mais également pour les représentants des organismes de transport, les milieux d'affaires et la société civile. Il devrait permettre de stimuler les concertations sur ces questions et devrait être utilisé comme référence lors de l'élaboration de politiques de gestion des frontières visant à faciliter les mouvements commerciaux transfrontières légaux, tout en tenant compte des éléments nécessaires en matière de sécurité. Y seront donnés des exemples concrets, sélectionnés dans la région de l'OSCE, de mesures permettant de renforcer l'efficacité aux points de passage des frontières, assurant ainsi le bon déroulement des opérations de commerce et de transport, tout en réduisant les possibilités de corruption, de trafic illicite, ainsi que d'acte criminel et terroriste transnational. Cet ouvrage vise également à remédier au fait que le coût économique de l'inefficacité aux points de passage des frontières n'est pas toujours estimé à sa juste valeur. En effet, les lourdes procédures appliquées aux frontières augmentent le coût des opérations de transport et sont un frein au commerce international et aux investissements étrangers.

17. Ce manuel permettra aussi aux pays situés dans la région OSCE/CEE comme en dehors de tirer mutuellement des enseignements des expériences des uns et des autres pour régler les problèmes et surmonter les difficultés en formulant des recommandations pratiques fondées sur les instruments juridiques internationaux existants et la contribution du secteur privé. Un grand nombre de documents et d'études de cas utiles a été recueilli à l'occasion de deux réunions préparatoires régionales des parties prenantes qui se sont tenues à l'automne 2008 et ont rassemblé les fonctionnaires des douanes, des services de gardes frontière/de la police des frontières concernés ainsi que des fonctionnaires chargés des transports, à Minsk pour ceux d'entre eux qui étaient originaires d'Europe centrale et orientale et à Bishkek pour ceux qui étaient originaires d'Asie centrale et du Sud-Caucase. Cet ouvrage sera publié en anglais plus tard dans l'année avant d'être traduit en russe.

18. Le groupe a salué le travail utile accompli par les secrétariats de l'OSCE et de la CEE sous la forme du *Manuel OSCE-CEE sur les bonnes pratiques aux points de passage des frontières*, établi conjointement par les deux organisations, et a invité l'OSCE à envisager de lancer officiellement le Manuel à la prochaine session du Groupe.

XI. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

19. Le Groupe a fait part de sa sincère gratitude au Gouvernement kazakh, au centre OSCE d'Astana et au Bureau du coordonnateur pour les activités de l'OSCE relatives à l'économie et à l'environnement pour avoir organisé cette réunion à Almaty dans d'aussi bonnes conditions et pour avoir fourni les ressources et l'appui financier nécessaires.

XII. Dates et lieu de la prochaine réunion (point 11 de l'ordre du jour)

20. Le Groupe s'est félicité de l'offre faite par la Fédération de Russie d'accueillir sa prochaine session à Astrakhan et a décidé de tenir sa septième session dans cette ville, en principe les 24 et 25 octobre 2011.

XIII. Adoption de la liste des principales décisions prises à la sixième session

21. Le Groupe a adopté la liste des principales décisions prises à sa sixième session et a demandé au secrétariat et au Président d'établir le rapport complet à diffuser aux membres du Groupe afin qu'ils formulent des observations sur les points autres que ceux contenus dans la liste.
